

NORMES SOCIETALES ET D'ECONOMIE SOCIALE

On entend parler depuis quelque temps du projet de nouvelles normes dans le domaine de l'économie sociale. Lors de la réunion des présidents de comités techniques, à Genève en juin 2000, la norme américaine SA 8000 a été évoquée en coulisse comme un premier exemple. À la réunion des présidents ISO de décembre dernier, organisée par AFNOR à Paris, les réflexions prospectives signalaient plusieurs nouvelles pistes de normalisation, dont celles traitant des nouvelles données économiques du commerce mondial.

Auparavant, lors de la journée consacrée à l'économie sociale et solidaire, à l'Enesad de Dijon (Côte-d'Or) le 4 avril 2000, un groupe de travail avait présenté son projet de normes sociales comme innovation pour lier économique et social. Un tel projet a suscité de nombreuses réactions et prises de conscience. L'expérience de normalisation amène à l'analyse suivante n'était-ce pas une évolution normale des normes qui ont commencé par s'intéresser aux produits fabriqués, puis aux méthodes et moyens d'élaboration, puis aux répercussions sur l'homme et son environnement ? Car l'enjeu est maintenant de viser le «mieux-être social» en conciliant logique économique et logique sociale. Et après le

«comment» de l'économiquement correct on tentera de répondre au «pourquoi».

Cette nouvelle façon de voir conduit naturellement à s'intéresser aux conditions de travail des centres de fabrication et de distribution, et constitue une nouvelle préoccupation des consommateurs.

Tous les aspects humains sont à examiner, de la pénibilité des postes de travail, à l'éthique des opérateurs, des cadres et des dirigeants, sans oublier les modes de distribution des produits de consommation. On parle aujourd'hui d'économie sociale, de commerce équitable, de l'éthique sur l'étiquette, de labéllisation, d'actions solidaires, de mondialisation.

L'homme au coeur des préoccupations

S'agirait-il de retourner aux corporatismes d'antan ou aux coopératives du début du siècle, Non, il s'agit plutôt de la prise de conscience d'un phénomène «sociétal» le profit financier des entreprises ne peut être le seul critère d'accès de l'homme à un mieux-être. Le client qui achète une chemise sera satisfait de se considérer comme un client de progrès social, s'il à l'assurance que le produit n'a pas été fabriqué par des enfants ou des esclaves modernes de pays sous-développés ou en voie de développement. Au-delà de la standardisation des productions, l'éthique humaine et humaniste prendra toute sa dimension. L'écologie humaine deviendra un élément de jugement et de choix pour le client consommateur. Une enquête aux États Unis a montré que le client accepterait de payer un peu plus cher un produit qui porterait le label d'une fabrication obéissant à des règles d'éthique (enquête faisant suite à la première affaire des chaussures Nike produites en Asie).

Un précédent : la SA 8000

La norme américaine SA 8000 définit les grands principes d'une production où les règles d'emploi des tra-



vailleurs seraient respectées, en accord avec la législation des pays concernés. Elle prolonge des principes déjà traités dans les droits de l'homme et les droits du travail, en définissant les conditions d'emploi des hommes, des femmes et des enfants.

La réflexion, en France et en Europe, va plus loin car elle ambitionne de couvrir l'évolution du bien-être de l'homme, dans un contexte qui se veut universel. C'est une utopie consciente qui doit cependant tendre vers une vision réaliste. Tout le potentiel humain est pris en considération producteurs, distributeurs et consommateurs, quel que soit le pays de la planète. En obéissant à des règles, à des normes, certaines dérives capitalistes devraient être évitées le dernier exemple est celui de la vache folle !

Où en sommes-nous ? Au stade de la réflexion et de l'étude. Il faut avancer par éta-

pes car tout ce qui touche à l'homme et à l'entreprise se révèle complexe et délicat. D'autre part, la démarche peut remettre en cause, à terme, des institutions établies comme les syndicats, les groupements de défense, les organismes consulaires, les partis politiques, les mouvements humanitaires, etc., qui devront s'adapter à de nouvelles règles du jeu. C'est dire que les freins seront nombreux avant de voir aboutir les normes sociales et sociétales. On peut cependant les imaginer d'ici dix ans pour les optimistes, ou dans vingt ans dans le cas contraire. Mais elles deviendront un outil incontournable du progrès humain. Certains les ont déjà baptisées prématurément «ISO 20 000» et quelques groupes de travail ont débuté leur réflexion. Quels doivent être les experts de ces groupes normatifs ? Il faudra balayer large avec un tableau à trois dimensions en suivant la ligne verticale de production, on regroupera concepteurs, fa-

bricants, distributeurs et clients; selon un axe horizontal, on trouvera les institutionnels du travail inspecteurs, sociologues, syndicalistes...; enfin dans une dynamique internationale, il faudra des experts économiques des pays sous-développés, en voie de développement et pays riches.

La démarche générale s'inscrit dans un cadre plus large de remise en cause de l'économie (mondiale) du XXe siècle appelée aussi intelligence économique. On devine bien que les retombées tangibles seront la réduction du chômage, celui des jeunes en particulier, au plan national, et le désamorçage des conflits au niveau international. Il faut faire confiance à l'homme dans ses capacités d'adaptation et d'évolution, et tendre vers de meilleures conditions de vie pour les générations futures, dans tous les pays du monde ■

LE CLIMAT SOCIAL ET LA SITUATION ECONOMIQUE DES ENTREPRISES AU TITRE DE L'ANNEE 2001

Il va sans dire que, le climat social est un élément déterminant dans le développement et la pérennité des organisations industrielles. Notre pays se trouve actuellement dans un contexte économique caractérisé par une phase plus en plus avancée de la libéralisation, les entreprises marocaines sont tenues, pour assurer leur insertion dans ce nouvel espace d'être performantes et compétitives.

Dans ce cadre, le ministère de l'Industrie, du Commerce de l'Energie et des Mines ne ménage aucun effort pour reformer et instaurer un environnement favorisant une intégration de notre tissu industriel dans l'économie mondiale.

L'objectif primordial des réformes entreprises c'est la mise à niveau des unités de production nationales.

Dans ce cadre, l'instauration d'un climat social serein, reste un volet principal dans les efforts que déploie le ministère pour accompagner et préparer les entreprises marocaines à la phase de l'ouverture totale de notre économie conformément aux dispositions des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce et de l'Accord de Libre Echange signé avec l'Union Européenne.

L'instauration d'un climat social serein au sein de l'entreprise est un facteur fon-

damental dans le processus de la mise à niveau et l'attractivité des investissements productifs, et ce conformément au discours de monsieur le ministre lors de la réunion tenue avec les délégués du ministère consacrée à l'explication des dispositions de la lettre royale adressée à Monsieur le Premier Ministre sur la gestion déconcentrée de l'investissement.

Pour cela, une importance particulière doit être réservée au climat social, dont sa négligence va porter certainement préjudice à tous les efforts de mise à niveau déployés en faveur de notre tissu industriel.

Le présent article se propose de donner un aperçu général sur le climat social et économique dans l'entreprise marocaine, en se basant sur les données recueillies auprès du Ministère chargé de l'Emploi concernant l'exercice 2001, ainsi que les statistiques éma-

nant des délégations du commerce et de l'industrie.

CLIMAT SOCIAL.

- Conflits individuels.

Au cours de l'année 2001, 40.024 conflits individuels ont été recensés, contre 41.974 pendant l'année 2000, enregistrant ainsi une baisse de 4,65 %.

Les motifs de ces conflits concernent notamment le licenciement (26,7 %), les salaires (24,8 %) et le non-paiement des congés payés (23,42 %), autres motifs (25 %).

Par secteur: c'est l'industrie qui a connu plus de conflits individuels 30.379 (75 %), puis le commerce et services 9645 conflits (25 %).

- Conflits collectifs :

* Grèves déclenchées :

L'année 2001 a connu 267 grèves déclenchées dans 202 établissements contre 439 grèves dans 302 établissements au cours de l'année 2000 soit respectivement une diminution de 39,18 % et de 33,11 %.

Sur un effectif global de 56.000, environ 35.200 salariés ont participé à ces grèves, soit un taux de participa-

tion de 62,8 % ce qui s'est traduit par la perte de 266.671 journées de travail.

Pendant la même période, 36 % des grèves concernent la C.D.T, 27,8 % l'UMT et 12,3 % l'UGTM.

Par branche d'activité on constate que l'industrie de l'habillement et cuir est la plus touchée par la grève, soit 20,8 %, puis l'industrie alimentaire 11,4 % les hôtels et restaurants avec 8,2 % et le transport terrestre 7,7 %.

* Grèves évitées.

L'action préventive des différents intervenants au titre de l'année 2001 a permis d'éviter 1.047 grèves dans 804 établissements contre 873 grèves dans 660 établissements au cours de l'année 2000. Soit une augmentation respective de 19,9 % et de 21,8 %. Cette action s'est traduite par le gain de 88.251 journées de travail.

Par centrales syndicales ces grèves évitées concernent l'UMT (26,4%), la CDT (21%) et l'UGTM (1318 %),

SITUATION ECONOMIQUE DES ENTREPRISES.

• Entreprises en difficultés.

Les résultats enregistrés durant l'année 2001 ont fait ressortir 536 unités en difficulté.

Ces entreprises signalées en difficulté représentent par rapport aux données du

secteur industriel national:

- 7 % du nombre total des entreprises industrielles
- 7 % de l'effectif total du secteur industriel
- 4 % de la production industrielle nationale.
- 3 % des exportations industrielles.

- Réduction d'activité pour des raisons économiques.

Au cours de l'année 2001; 177 établissements ont fermé contre 146 pendant l'année 2000 (Soit une augmentation de 2112 %) ce qui a été à l'origine de la perte respective de 12413 emplois et de 7196 emplois.

* 133 établissements ont procédé à la compression du personnel contre 43 pendant l'année 2000 (Soit une augmentation 20913 %) ce qui a causé la perte respective de 8679 et 2093 postes d'emplois (soit une augmentation de 314,6 %).

* 160 établissements ont eu recours à la réduction de la durée de travail contre 127 (augmentation de 26%) les effectifs concernés par cette mesure sont respectivement de 8932 et 10.335 (baisse de 1316).

Sur un effectif total de 21.092 licenciés suite à la fermeture des établissements et à la compression du personnel on remarque que c'est la branche de l'habillement et du cuir qui a connu le plus de licenciements (46 %) suivi de l'industrie alimentaire (29,5 %) et de la construction (5,2 %), divers (417 %).

- La reprise et l'extension de l'activité.

Selon les statistiques enregistrées en 2001, 235 établissements ont repris leurs activités contre 163 au cours de l'année 2000 (soit une augmentation de 44,17 %, et ont permis l'emploi respectivement de 9.393 et 6.628 salariés (soit une augmentation de 4117 %).

* 48 établissements ont augmenté leurs effectifs de 2.116 salariés contre 41 établissements qui ont employé 5.141 salariés pendant l'année 2000 enregistrant ainsi respectivement une augmentation de 17,07 % et une baisse de 58,8 %.

* 32 établissements ont rétabli la durée du travail contre 23 au cours de l'année 2000 soit une augmentation de 39 % les effectifs concernés par cette mesure sont respectivement de 1.679 et 3.504 salariés (baisse de 52 %).

* 1820 établissements ont été créés, occupant ainsi 18.492 salariés contre 1.279 établissements créant 12 492 postes d'emplois pendant l'année 2000 soit une augmentation respective de 42,3 % et de 48 %.

Sur un total de 30.000 emplois créés suite à l'augmentation des effectifs, la réouverture et la création des établissements, on remarque que par branche d'activité c'est la construction qui a enregistré l'effectif le plus élevé (28,5 %) l'industrie alimentaire (20 %), l'industrie de l'habillement et du cuir (19,2 %) et le Commerce de détail (5,4 %)■

Revue ATTAWAASSOUL